

# ASSEMBLEE NATIONALE

28 janvier 2005

---

CRÉATION DU REGISTRE INTERNATIONAL FRANCAIS - (n° 1287)

## AMENDEMENT

N° 285

présenté par  
MM. LIBERTI, Daniel PAUL  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 13**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de faire obstacle à la légalisation des pratiques de location de main d'œuvre, quelles que soient les mesures d'encadrement prévues.